

INTERCLUBS

CHARTRE DU JOUEUR

Cette chartre concerne tous les adhérents de l'OBC participant au championnat Interclubs. Chacun doit en prendre connaissance et s'engager à en respecter les règles.

Tout adhérent de l'OBC participant au championnat Interclubs représente son club, et **joue donc dans l'intérêt du club avant son propre intérêt**. Les interclubs n'ont de sens que si les joueurs s'investissent dans cet intérêt collectif afin de faire progresser les résultats sportifs du club.

LE JOUEUR S'ENGAGE A:

- Être membre adhérent (inscription complète) du club avant le début de la compétition (voir dates sur le site de la LFBB)
- Se mettre à disposition du capitaine et du Responsable Interclubs pour l'installation et le rangement de la salle (volants de chauffe, poteaux, filets, table d'arbitrage, matériel informatique...)
- Pour chaque rencontre **porter le t-shirt officiel du club**
- Respecter les choix du capitaine de l'équipe
- Respecter les horaires, ses partenaires, les adversaires et les officiels
- Prendre connaissance du Règlement des Interclubs de la LFBB
- S'investir avec un état d'esprit collectif et dans l'intérêt des équipes du club
- Être motivé à faire gagner son équipe en donnant le meilleur de soi
- Donner une bonne image du club, sur et en dehors du terrain en faisant preuve de fairplay avant pendant et après les matchs
- Donner la priorité à l'Interclubs par rapport aux tournois individuels auxquels il est susceptible de s'inscrire
- Être disponible aussi bien à domicile qu'à l'extérieur
- Honorer chacune des sélections qui lui sont proposées, même pour un seul match, pour l'intérêt de l'équipe et du club
- Informer la table d'arbitrage du résultat du match dès la fin de celui-ci
- Encourager ses partenaires et rester jusqu'à la fin de la rencontre pour participer au verre de l'amitié dans la mesure du possible
- Prendre connaissance dès le mois de septembre du calendrier des rencontres afin de pouvoir se rendre disponible au maximum
- Prévenir le plus tôt possible par tout moyen le capitaine de l'équipe interclubs, ou à défaut l'Organe d'Administration, en cas d'empêchement.

LE JOUEUR "ASSISTANT INTERCLUB":

Est reconnu comme assistant interclub **tout joueur ayant été désigné par son équipe.**

En prenant cette fonction, le joueur s'engage à :

- Garantir le respect des règlements et veiller au bon déroulement des rencontres ;
- Vérifier l'inscription et le classement des joueurs ;
- Se tenir à disposition de l'équipe arbitrale afin de contribuer à l'organisation et au suivi des interclubs des différentes équipes ;
- Assurer le montage, démontage et gestion de la salle lors d'un interclub où il est désigné ;
- Signaler à l'équipe arbitrale et à son capitaine son absence en cas de sélection. Son capitaine devant le remplacer par défaut.

Note : Tout manquement constaté à cette charte pourra faire lieu d'une sanction de la part de l'Organe d'Administration, après examen du dossier et auditions des parties.